



**Direction générale de
l'enseignement
postobligatoire**

Rue Saint-Martin 24
1014 Lausanne

A
Mesdames et Messieurs les Préfets
Mesdames et Messieurs les
représentants des Associations
professionnelles et faitières
Mesdames et Messieurs les
Commissaires professionnels
Mesdames et Messieurs les Chefs
experts
Mesdames et Messieurs les Directrices,
Directeurs et chargés de direction des
établissements de la DGEP et des
établissements subventionnés
Mesdames et Messieurs les
collaboratrices et collaborateurs de la
DGEP

Lausanne, le 4 février 2009

**Information quant à la nouvelle organisation de la Direction générale de
l'enseignement postobligatoire (DGEP) et tout particulièrement de la division de
l'apprentissage**

Madame, Monsieur,

Après plusieurs mois de préparation, et dans le but de mieux répondre à vos attentes, l'ensemble des collaborateurs de la Direction générale de l'enseignement postobligatoire, vivent actuellement une réorganisation de fond visant à mettre en place une approche métiers et non plus en processus (contrats – surveillance – examens). Par le présent courrier, je tiens à vous informer de la nouvelle organisation, de la manière dont les dossiers seront traités dès le 1^{er} février 2009 ainsi que des diverses personnes de contact.

Dès le 1^{er} février 2009, la direction de la DGEP est composée de 3 divisions :

- l'administration générale
- l'enseignement gymnasial et professionnel
- les pôles d'apprentissage

appuyées par trois unités (état-major) :

- ressources humaines
- affaires juridiques
- finances

La **direction générale** est assumée par le soussigné, M. Séverin Bez, directeur général, assisté de M. Alain Garnier, directeur général adjoint. Une salle de conférence

sera aménagée au rez-de-chaussée à St-Martin 24, facilitant ainsi les rencontres avec les instances externes de la DGEP.

L'**administration générale** est en charge de la communication interne et externe (site internet – intranet, brochures d'information, salons des métiers), de la planification des bâtiments, du contrôle qualité des formations exigé par les lois et règlements, des relations avec l'unité informatique départementale ainsi que de la tenue à jour de l'ensemble des statistiques liées aux formations postobligatoires.

La responsabilité de cette division est assumée par M. Patrick Maibach, adjoint au directeur général et est localisée à St-Martin 24 (3^{ème} étage).

La **division de l'enseignement gymnasial et professionnel** est chargée de la coordination et de la mise en œuvre des formations dans les écoles relevant de la DGEP (gymnases, écoles professionnelles, écoles des métiers, OPTI, écoles subventionnées). Elle traite aussi de tous les cas d'élèves ou d'apprentis de compétence départementale et collabore avec l'ensemble des directrices et directeurs des établissements de la DGEP.

La responsabilité de cette division sera mise au concours d'ici à mi-février, pour une entrée en fonction au 1^{er} août 2009, et est assurée, d'ici-là, par MM. Jean-François Charles et Philippe Pellet (M. Alain Garnier, a.i., en remplacement de M. Pellet qui part à la retraite, dès le 1.4.2009), adjoints au directeur général. Cette division de la DGEP sera localisée à St-Martin 24 (1^{er} et 2^{ème} étages).

La **division des pôles d'apprentissage** est en charge de l'ensemble du processus de formation menant au CFC et n'est pas liée aux divers lieux de formation. Dans les faits, cette division subit le plus fort changement au sein de la DGEP, puisque les anciens secteurs des contrats, de la surveillance et des examens sont remplacés par des structures orientées métiers, regroupés en pôles d'apprentissage. Cette division sera en contact direct avec les commissaires professionnels, les commissions de formation professionnelle, les associations professionnelles et les entreprises en charge de la formation des apprentis.

La responsabilité de cette division est assurée par M. Marc Morandi, adjoint au directeur général. Elle sera localisée à St-Martin 26 (2^{ème} et 3^{ème} étages).

Les 5 pôles-métiers permettront aux divers acteurs de la formation professionnelle de pouvoir régler les problèmes rencontrés tout au long de la formation en s'adressant à une seule équipe en charge de l'ensemble du processus.

- Le pôle "**Soins, santé et social**" est placé sous la responsabilité de Mme Catherine Laurent (cheffe de pôle).
- Le pôle "**Commerce et vente**" est placé sous la responsabilité de M. Pascal Savary (chef de pôle).
- Le pôle "**Bâtiment et construction**" est placé sous la responsabilité de M. Pascal Foschia (chef de pôle).
- Le pôle "**Technique et communication**" est placé sous la responsabilité de M. Bertrand Curchod (chef de pôle).

- Le pôle "**Restauration, arts et nature**" est placé sous la responsabilité de M. Jean-Pierre Delacrétaz (chef de pôle).

La répartition des professions pour chaque pôle est accessible sur www.vd.ch/dgep.

De plus, un pôle administratif, directement dépendant de M. Morandi, sera en charge des relations avec les commissaires professionnels et les commissions de formation professionnelle. Il coordonnera aussi les actions de promotion en faveur de nouvelles places d'apprentissage, comme la nouvelle loi sur la formation professionnelle vaudoise nous en donne le mandat.

Vous êtes donc invités, dès maintenant, à contacter directement les pôles concernés par le ou les métiers touchés. Les équipes des pôles prendront en charge l'ensemble des problématiques, qu'elles soient liées aux contrats, à la surveillance, à la certification ou à tout autre sujet : la porte d'entrée est unique !

Les unités **ressources humaines** et **affaires juridiques**, confiées respectivement à Mmes Claire Botteron (cheffe d'unité) et Miriam Lambelet (cheffe d'unité) seront localisées au 4^{ème} étage de St-Martin 24. Quant à l'unité **finances**, placée sous la responsabilité de M. Pascal Padeloup (chef d'unité), elle sera localisée à St-Martin 9 (8^{ème} étage).

L'adresse postale de la DGEP est unique pour l'ensemble des divisions et unités :

Direction générale de l'enseignement postobligatoire
Division/Unité
Nom du collaborateur
Rue St.-Martin 24
1014 Lausanne
Tel : 021 316 63 04 / Fax : 021 316 63 17 (info.dgep@vd.ch)

La réception pour l'ensemble de la DGEP se trouve au 3^{ème} étage de St-Martin 24.

Elle sera ouverte au public de **8h.30 à 11h.30** et de **14h. à 16h.30**.

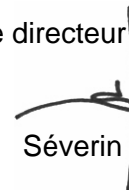
Vous y trouverez tous les renseignements que vous souhaitez ou serez aiguillés auprès des collaborateurs les plus à même de répondre à vos attentes.

La réorganisation des locaux est prévue de mi-février à mi-mars 2009 et sera effective dès le 20 mars 2009, mais vous pouvez, dès maintenant, vous adresser aux personnes mentionnées ci-dessus, dans le cadre de leurs nouvelles fonctions.

Je suis particulièrement heureux d'avoir pu mener ainsi à bien cette réorganisation initiée à mon entrée en fonction en juillet 2008, sur la base des travaux préparatoires mis en œuvre par mon prédécesseur, M. Jean-Pierre Rochat, et visant à permettre aux collaborateurs de la DGEP de travailler dans un contexte le plus à même de répondre aux attentes des divers acteurs de la formation. Je profite de saluer la patience et la participation de chacune et chacun des collaborateurs qui ont permis de mettre en œuvre cette réorganisation dans le contexte difficile de la mise en œuvre de la nouvelle politique salariale de l'Etat de Vaud. Cela n'a pas toujours été facile pour eux, il y a eu parfois beaucoup d'incertitudes et je tenais à leur rendre hommage et les en remercier bien sincèrement.

Espérant vous avoir renseigné et répondu à vos attentes et tout en restant à votre disposition, je tiens à vous remercier de votre travail en faveur de la formation professionnelle vaudoise. C'est dans le respect du rôle de chacun, en faveur des jeunes et de leur avenir, que je me réjouis de vous rencontrer à l'occasion d'une prochaine rencontre.

Le directeur général



Séverin Bez

Annexes :

- *organisation de la DGEP*
- *liste des téléphones*
- *liste alphabétique des collaborateurs de la DGEP*

Copie :

- *Mme Anne-Catherine Lyon, cheffe du DFJC*
- *Mmes et MM. les directeurs généraux et chefs de service du DFJC, en les priant de faire suivre cette information à qui de droit*